

ECHOLON (INDICE 1450)

- 26-07-95 : KADOHOU Halatom, n° mle.006886 - Q OP de 2ème classe, 5ème échelon.

CORPS DES OFFICIERS ADJOINTS DE POLICE :AU GRADE D'OFFICIER DE POLICE ADJOINT DE 1ère CLASSE4ème ECHOLON (INDICE 1200)

- 03-09-95 : LATE Koffi, n° mle. 005972 - M OPA de 1ère classe 3ème échelon.

AU GRADE D'OFFICIER DE POLICE ADJOINT DE 1ère CLASSE2ème ECHOLON (INDICE 1080)

- 2 - 9 - 95 : KENOU Kokougan , n°mle007623-M. OPA de 1ère cl.4è éch.

- " " " : TCHAKY Youwessodjo, n° mle.007657-K - V " " " "
 - " " " : KPEGBANE Abdoulaye n° mle 007634 -U " " " "
 - " " " : KONGO Koudjega, n° mle 007630 -Q " " " "
 - " " " : LEODO Ouradoba, n° mle 007641 -B, " " " "
 - " " " : AGBO Avuglo, n° mle, 007591 - R " " " "
 - " " " : TCHAFRAMI Bouraima, n° mle, 007655 - Z " " " "

AU GRADE D'OFFICIER DE POLICE ADJOINT DE 6ème ECHOLON (INDICE 1000)

- 03 - 09 - 95 : KOGBEM. Koffi A. n° mle. 005505 -B OPA de 5ème échelon.

AU GRADE D'OFFICIER DE POLICE ADJOINT DE 2ème CLASSE5ème ECHOLON (INDICE 940)

- 2 - 9 - 95 : LAMBONI D. Labéname, n° mle 011320-J. OPA de 1ère cl.4è éch.

- " " " : SETEME Assotina n° mle.011339 -V " " " "
 - " " " : SAGOUA Awaté n° mle011312 - B " " " "
 - " " " : GIDIGIDI M. Kououami n° mle011313- B " " " "
 - " " " : AGBEVE Ekougnogbe, n° mle 011348- W " " " "
 - " " " : ADEVON Komlan, n° mle, 011290 - C " " " "

CORPS DES GRADES ET GARDIENS DE LA PAIX :AU GRADE DE BRIGADIER DE POLICE DE 5ème ECHOLON (INDICE 825)

- 02 - 09 - 95 ANEKELA Koffi, n° mle 011299- M, B/P de 4ème éch
 - " " " NAGNIMARI Tani, n° mle. 011329- K, " " "

AU GRADE DE BRIGADIER DE POLICE DE 4ème ECHOLON (INDICE 775)

- 04 - 09 - 95 /BADANARO Aguéda, n° mle 011359 - K B/P de 3ème échelon.

AU GRADE DE GARDIEN DE LA PAIX DE 9ème ECHOLON (INDICE 670)

- 01-03-95: KANAWEKoffi Essowounan n° mle, GP. de 8ème échelon
 - 04 - 08 - 95 : AGBAVON Komlan, n° mle 011293 -P GP de 8ème échelon.

AU GRADE DE GARDIEN DE LA PAIX DE 6ème ECHOLON (INDICE 550)

- 05 - 09 - 95 : DOKPO Yaovi, n° mle GP de 5ème échelon.

AU GRADE DE GARDIEN DE LA PAIX DE 3ème ECHOLON (INDICE 430)

- 01 - 10 - 95 : D'ALMEIDA Ayi, n° ml037742- Y. GP de 2ème échelon
 - " " " : BOUYO E. Komla, n° mle.037799 - Z " " "
 - " " " : KAMPI K. Nana n° mle037365 - F " " "
 - " " " : TCHONDA Edoh, n° mle037693 - P " " "
 - " " " : TAMEKLOE K. Mawunu, n° mle 037440- L, " " "
 - " " " : AGBEMEY Kossi, n° mle, 037414- Q " " "
 - " " " : FINI Yaovi Elom, n° mle 037787 -V " " "

- " " " : KOUDEMA B. Harkpa, n° mle 037730 - U " " "
 - " " " : GNAMA-LADA S. Kandjou, n° mle 037352-S " " "

Le présent arrêté prend effet au point de vue solde à compter de la date d'avancement de chacun des intéressés.

Arrêté n° 014/MIS du 29 Janvier 1996 - portant correction des listes électorales en vue des élections législatives partielles dans les premières circonscriptions électorales de l'OTI et de WAWA et dans la deuxième circonscription électorale de HAHO.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Vu la constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152,
 Vu la loi N° 92 - 03 du 08 juillet 1992 portant Code Electoral, notamment en ses articles 2, 13, 21, 22, 31, 32, et 246.

Vu l'Ordonnance n° 93-02 du 16 avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 92 -03 du 08 juillet 1992 portant Code Electoral;

Vu l'accord paraphé à Ouagadougou et signé à Lomé le 11 juillet 1993;

ARRÊTE:

Article premier : - Il sera procédé à la correction des listes électorales dans les premières circonscriptions électorales de l'OTI et de WAWA et dans la deuxième circonscription électorale de HAHO.

Art 2 : Ces listes sont corrigées dans chacune des trois circonscriptions électorales et par Bureau de vote, par les Commissions Administratives nommées par Arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Art 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Le calendrier des Opérations de correction est annexé au présent arrêté.

Fait à Lomé, le 29 Janvier 1996
 Colonel Séyi MEMENE

CALENDRIER DE CORRECTION

Des listes électorales en vue des élections partielles dans les premières circonscriptions électorales de l'OTI et de WAWA et dans la deuxième circonscription électorale de HAHO.

29 - 31 janvier 1996 : Mise en place des structures.

1 - 7 février 1996 : Correction dans la préfecture de l'OTI

7 - 12 février 1996 : Affichage des listes et recours dans la Préfecture de l'OTI.

12 - 18 février 1996 : Correction dans la préfecture de WAWA.

18 - 22 février 1996 : Affichage des listes et recours dans la préfecture de WAWA.

22 - 28 février 1996 : Correction dans la préfecture de HAHO.

29 février - 5 mars 1996 : Affichage des listes et recours dans la préfecture de HAHO.